

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Morvillars, le 21 janvier 2020

## LA VIDEOPROTECTION AU SERVICE DE LA PREVENTION SUR 6 PASSAGES A NIVEAU DE LA LIGNE BELFORT-DELLE

Depuis la réouverture de la ligne Belfort-Delle fin 2018, de nombreux comportements à risques ont été signalés aux abords des voies et des passages à niveau. La sécurité est au cœur des préoccupations de SNCF Réseau. Pour marquer cet engagement, des caméras de vidéoprotection ont été mises en place avec pour objectif d'inciter les usagers à observer et respecter la signalisation. Ce dispositif est présent sur 6 passages à niveau de la ligne Belfort-Delle, dont le n°15 situé à Morvillars.

Etaient présents à cette inauguration David PHILOT, Préfet du Territoire de Belfort (90) et Jérôme GRAND, Directeur territorial SNCF Réseau Bourgogne-Franche-Comté.

### UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR INCITER LES USAGERS A RESPECTER LA SIGNALISATION : LA VIDEOPROTECTION

A la demande de l'Autorité française de sécurité ferroviaire, **SNCF Réseau a mis en place de nouvelles installations qui visent à renforcer la sécurité aux passages à niveau sur la ligne Belfort-Delle**. Ces expérimentations ont consisté à mettre en place :

- La vidéoprotection,
- Des demi-barrières équipées de LED,
- Un marquage au sol : bande rugueuse de délimitation de la zone d'arrêt avant le franchissement du passage à niveau (damier blanc),
- Des panneaux annonçant un espace surveillé,
- Des signaux lumineux pour les piétons.

L'objectif premier est d'inciter les usagers à observer et surtout à respecter la signalisation pour éviter tout accident.

La **vidéoprotection**, qui fait partie de ces nouvelles installations, se traduit par la mise en place de caméras de surveillance dans un lieu public ou privé afin de permettre, en temps réel ou différé, de :

- Surveiller un espace défini,
- Apprécier les situations,



- Dissuader par la présence d'une surveillance visible et permanente,
- Détecter tout évènement ou comportement anormal,
- Identifier un individu, un véhicule, un objet...

Ce dispositif est très encadré : les images sont enregistrées et conservées pendant 30 jours. Passé ce délai, elles sont automatiquement supprimées. SNCF Réseau et la Préfecture du Territoire de Belfort sont les seules entités à pouvoir les consulter.

Soucieuse de la sécurité des usagers empruntant les passages à niveau, **SNCF Réseau en partenariat avec la Préfecture du Territoire de Belfort, a équipé en vidéoprotection 6 passages à niveau sur les 13 que compte la ligne Belfort-Delle :**

- + le PN n°1 à Danjoutin,
- + le PN n°13 à Bourogne,
- + le PN n°15 à Morvillars,
- + le PN n°18 à Grandvillars,
- + le PN n°20 à Joncherey,
- + le PN n°22 à Delle.

**L'installation de ces différents équipements a pour finalité de mettre en comparaison le niveau de sécurité des passages à niveau équipés avec les autres passages à niveau présents sur la ligne.** Afin de déterminer l'efficacité de ces expérimentations, un rapport sera réalisé après un an d'utilisation par SNCF Réseau, à la demande de l'Autorité française de sécurité ferroviaire.

## LE PASSAGE À NIVEAU N°15 DE MORVILLARS

Actuellement, sur le département du Territoire de Belfort, on dénombre 38 passages à niveau, dont 13 sur la ligne Belfort – Delle, et 2 à Morvillars.

Le passage à niveau n°15 de Morvillars est situé sur la ligne ferroviaire reliant Belfort à Delle. Quotidiennement, **30 trains** circulent sur cette ligne en semaine et **8000 véhicules empruntent en moyenne ce passage à niveau chaque jour, dont 5% de poids lourds.**

Ce passage à niveau comporte une partie routière et une partie piétonne/cyclable pour garantir le même niveau de sécurité à tous les usagers.

Il est équipé d'une signalisation automatique lumineuse et sonore (2 demi-barrières pour chaque partie) et de 2 téléphones de secours de type autoroute pour prévenir en cas d'incident. Un îlot séparateur de sens est également présent sur la partie routière.



**En 2019, aucun incident n'a été recensé au passage à niveau n°15 de Morvillars.**

# LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE À RESPECTER AUX ABORDS DES PASSAGES À NIVEAU (PN)

Depuis plus de 20 ans, SNCF mène des actions de sensibilisation pour prévenir des risques d'accidents et informer sur les bons comportements à adopter aux abords des chantiers ferroviaires lors de travaux et aux abords des voies ferrées et des passages à niveau.

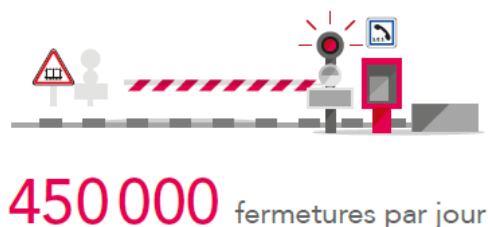
Un passage à niveau est un croisement entre la route et le fer. Il n'est pas dangereux si l'on respecte la signalisation et les règles du code de la route. Mais ne pas respecter ces règles de sécurité, **c'est mettre sa vie en danger.**

À l'approche d'un passage à niveau, les consignes de sécurité sont les suivantes :

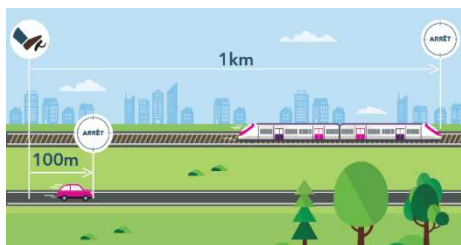
- Ralentissez.
- Arrêtez-vous avant le feu dès qu'il clignote au rouge, sous peine d'être en infraction.
- Ne vous arrêtez jamais sur la voie ferrée.
- Avant de vous engager sur le passage à niveau, assurez-vous de pouvoir vous dégager rapidement du passage à niveau, en particulier si la route est encombrée.

En France, **98% des accidents qui surviennent lors du franchissement d'un passage à niveau sont dus au non-respect du code de la route**, à une vitesse d'approche excessive ou à des comportements à risque, tels que le franchissement alors que le feu rouge clignote ou à des passages en chicane alors que les barrières sont déjà baissées.

Sur les 2% restants, les accidents sont principalement des bris de barrières dus à des actes de malveillance ou à la perte de chargements (remorques, poids lourds).



Selon une étude TNS Sofres menée en 2015, 20% des automobilistes français déclarent avoir déjà franchi un passage à niveau en ne respectant pas la signalisation.



Une attitude dangereuse pour soi et pour autrui : un train lancé à 100 km/h met 1 km pour s'arrêter, alors qu'il faut 100 mètres à une voiture. Et une collision entre un train et une voiture est mortelle pour l'automobiliste une fois sur deux. En 10 ans, ce sont 50% de tués en moins à l'échelle nationale, mais il faut continuer à se mobiliser.

**En 2018, au niveau national, plus d'une centaine de collisions ont été dénombrées et 16 personnes ont malheureusement trouvé la mort.**

Le non-respect des règles de sécurité est sanctionné par :

- en cas de franchissement d'un passage à niveau : à partir de 135 € d'amende et retrait de 4 points sur le permis de conduire ;
- en cas d'excès de vitesse : les mêmes sanctions que celles encourues sur les routes ; à savoir, pour les infractions les plus graves :
  - une amende forfaitaire jusqu'à 3 750 € ;
  - un retrait jusqu'à 6 points sur le permis de conduire ;
  - une suspension de 3 ans du permis de conduire, à partir de 30 km/h au-dessus de la limitation de vitesse ;
  - une immobilisation et/ou confiscation du véhicule, à partir de 40 km/h au-dessus de la limitation de vitesse ;
  - une peine de 3 ans de prison, en cas de récidive d'excès de vitesse supérieure ou égale à 50 km/h.

**Plus d'infos sur :**

<https://www.prevention-ferroviaire.fr/2h38>

<https://www.prevention-ferroviaire.fr/page/tout-savoir-sur-un-passage-niveau>

**À propos de SNCF Réseau**

Au sein de SNCF, l'un des premiers groupes mondiaux de mobilité et de logistique, SNCF Réseau gère, maintient, développe et commercialise les services offerts par le Réseau Ferré National. Il garantit la sécurité et la performance de plus de 30 000 km de lignes, dont 2 600 de Lignes à Grande Vitesse. Il est aussi le garant de l'accès au réseau et aux infrastructures de services pour tous ses clients dans des conditions transparentes et non discriminatoires. L'entreprise compte 54 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 6,3 milliards d'euros en 2018.

<http://www.sncf-reseau.com>

**CONTACTS PRESSE :**

**SNCF Réseau** – Valérie LEPINAY - 06 88 13 59 52 - [valerie.lepinay@reseau.sncf.fr](mailto:valerie.lepinay@reseau.sncf.fr)

**Préfecture du Territoire de Belfort** – 03 84 57 00 07 - [pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr)

